



Approuvé le 27 août 2018

ÉNONCÉ DE POSITION UTILISATION ÉQUITABLE

ENJEU

Une valeur importante, commune à toutes les bibliothèques, est de fournir de l'information à ceux qui en font la demande. Répondre aux demandes d'information à des fins créatives, éducatives ou informatives peut exiger la reproduction de contenu. L'utilisation équitable est un droit d'utilisateur important et essentiel qui permet aux utilisateurs des bibliothèques d'apprendre et d'explorer de nouvelles possibilités d'épanouissement personnel et de croissance intellectuelle ou professionnelle, d'appuyer les universitaires et les scientifiques dans la recherche et d'inviter les étudiants à voir le monde de façon critique. L'utilisation équitable permet la reproduction limitée de documents protégés par le droit d'auteur (ou d'une partie de ceux-ci) sans paiement de droits ou sans demande de permission du titulaire de droits, aux fins prévues aux articles 29, 29.1 et 29.2 de la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada.

CONTEXTE

L'utilisation équitable fait partie de la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada depuis 1921. La *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* de 2012 a élargi l'utilisation équitable pour inclure l'éducation, la parodie et la satire. Elle a également établi de nouveaux droits pour le contenu généré par l'utilisateur, qui soutiennent tous l'apprentissage, la créativité et l'innovation à l'ère numérique.

L'utilisation équitable est clairement interprétée comme un droit des utilisateurs dans des décisions de la Cour suprême du Canada comme *CCH Canadienne Ltée c. Barreau du Haut-Canada* [2004], *Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique c. Bell Canada* [2012], et dans *Alberta (Éducation) c. Canadian Copyright Licensing Agency (Access Copyright)* [2012]. L'équilibre entre les droits du créateur et ceux de l'utilisateur représente une question nuancée d'intérêt public, néanmoins importante afin que la créativité, l'éducation et l'innovation ne soient pas entravées par le manque d'accès à des documents protégés par le droit d'auteur – qui constituent la majeure partie de la plupart des collections des bibliothèques.

Chaque jour, dans les bibliothèques du Canada, les utilisateurs comptent sur l'utilisation équitable pour accéder à des documents, diffuser des connaissances et créer des possibilités.

- Dans une bibliothèque publique, un auteur reproduit des sections de livres d'art précieux, rares et épuisés dans le cadre de ses recherches pour inspirer la rédaction d'un roman historique. Un nouvel arrivant entrepreneurial se rend dans une bibliothèque publique pour lire des revues de l'industrie et reproduire quelques articles et extraits de ressources en planification d'entreprise. Un promoteur envoie un adjoint examiner les répertoires municipaux des années 1980 pour déterminer l'utilisation passée d'une zone industrielle afin de



Canadian Federation of Library Associations
Fédération canadienne des associations de bibliothèques

planifier
des
mesures

correctives, et il ramène des copies pour établir qu'il y a eu diligence raisonnable.

- Les enseignants des bibliothèques de la maternelle à la 12^e année ont recours à l'utilisation équitable pour reproduire une grande variété de courts extraits de documents (textes, vidéos, images) à des fins pédagogiques, ce qui permet à tous les élèves de réussir en tant qu'apprenants. Les leçons profitent de l'utilisation de matériel adapté à l'enseignement et pouvant être modifié en fonction de l'histoire locale, de la pertinence ou de la sensibilité culturelle et des nuances.
- Les utilisateurs de bibliothèques universitaires appliquent l'utilisation équitable de bien des façons. Un membre du corps professoral peut reproduire des parties de documents de la collection de la bibliothèque pour les utiliser dans des projets, des travaux et des lectures en classe. L'utilisation équitable permet aux utilisateurs d'une bibliothèque universitaire d'obtenir des documents d'une autre bibliothèque. Les chercheurs qui travaillent sur des projets de sciences humaines numériques ont recours à l'utilisation équitable pour numériser des textes pour l'analyse de textes à grande échelle. Ces utilisations sont essentielles à l'apprentissage et à la réussite des étudiants, ainsi qu'à l'entreprise par les chercheurs de nouveaux projets novateurs qui utilisent de nouvelles technologies et des modèles de bourses.

Les associations de bibliothèques représentées par la FCAB-CFLA ont observé d'énormes changements dans le marché du contenu au cours des dix dernières années, alors que le matériel numérique sous licence de distributeurs internationaux et les ressources libres d'accès continuent d'augmenter. La copie physique de documents imprimés est une partie de moins en moins importante du processus d'éducation, de recherche et d'études privées par rapport à il y a 20 ans, voire depuis 2012, année où les livres numériques, les tablettes et les téléphones intelligents commençaient tout juste à être déployés auprès du grand public. Malgré ces changements, le marché des bibliothèques demeure un segment important des ventes de livres au Canada, représentant environ 70 millions de dollars en 2017¹. Les 31 établissements membres de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) ont investi 339 millions de dollars dans les ressources en information en 2015-2016², démontrant ainsi leur engagement manifeste à accéder au contenu imprimé et numérique dans la légalité et à rémunérer les propriétaires en conséquence. Les bibliothèques scolaires au Canada comptent de plus en plus sur les ressources éducatives ouvertes et Internet, et elles ont recours à divers types de médias pour aider un éventail d'apprenants.

ANALYSE

La FCAB-CFLA est d'avis qu'il faut du temps pour comprendre les répercussions des modifications législatives de 2012 et que cinq ans ne suffisent pas pour évaluer adéquatement les révisions récentes, d'autant plus que la récente décision *Access Copyright c. Université York* [2017] concernant l'utilisation équitable fait l'objet d'un appel. Au cours de la même période, les changements dans les habitudes et la

¹ Rivera, E. (mai 2017). *Book publishing in Canada*, rapport sur l'industrie d'ISIBWorld (51113CA). Extrait de : Base de données IBISWorld.

² Association des bibliothèques de recherche du Canada (2017). « Dépenses documentaires totales », *Statistiques de l'ABRC 2015-2016*, Ottawa (Ontario).

technologie des consommateurs ont énormément perturbé l'industrie de l'édition traditionnelle.

Chaque jour, les employés des bibliothèques informent le public, les universitaires et les éducateurs sur le fonctionnement du droit d'auteur et expliquent pourquoi il est important d'appuyer la création de nouvelles œuvres et le paysage culturel au Canada. Pour que les bibliothèques de toutes sortes puissent servir efficacement leurs collectivités et relier les utilisateurs à l'information et aux ressources dont ils ont besoin dans un environnement numérique en développement rapide, il faut assurer le maintien d'un droit d'utilisation équitable flexible.

RECOMMANDATION

Le gouvernement du Canada devrait laisser les articles 29, 29.1 et 29.2 de la *Loi sur le droit d'auteur* inchangés et conserver les utilisations autorisées actuelles.